

Élections communales : voici ce qui va changer

La Wallonie lance un appel aux assesseurs volontaires. Il lui en faut 3.000...

Pas mal de nouveautés vont entrer en vigueur à l'occasion des scrutins communaux du 14 octobre prochain. Tous vont dans le sens d'une plus grande démocratisation...

2,5 millions de Wallons se rendront aux urnes pour élire leurs prochains conseillers communaux, le 14 octobre. Avec quelques nouveautés à la clé, résumées ce jeudi par la ministre wallonne des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue (MR). Passons tout ça en revue.

> **Vote électronique.** Il est supprimé dans les 30 communes wallonnes qui le pratiquaient encore. Seules les entités germanophones l'utiliseront. Partout ailleurs, ce sera du vote sur papier. Cela nécessitera d'avoir 3.000 assesseurs de plus que les 20.000 habituels. Il y aura en effet plus de bureaux : un où on vote sur papier n'accueille que 800 électeurs, contre 900 en cas de vote sur écran.

> **Assesseurs volontaires.** C'est

une nouvelle opération qui découle de ce qui précède. Pour pallier le besoin d'assesseurs supplémentaires, les communes vont lancer des appels aux volontaires. Leur liste sera arrêtée le 10 septembre. Ils devront juste signer une déclaration d'impartialité sur l'honneur. Ne risque-t-on d'y voir fleurir des militants cherchant à saboter certains bulletins de vote lors des dépouillements ? Ce sera à surveiller de près...

> **Tirette.** Depuis 2006, les listes de candidats doivent respecter la parité hommes-femmes. Désormais, elles devront aussi pratiquer l'alternance : 2 hommes ou 2 femmes ne pourront plus se suivre dans la liste.

> **Collèges.** Chaque collège communal devra contenir au minimum un tiers de membres d'un même sexe. Comme le point qui précède, cela vise bien entendu à assurer de meilleures chances aux femmes qui se présentent.

> **Case de tête.** Ce qu'on appelle l'effet dévolutif du vote en case de tête est supprimé. Les candidats se-

ront donc élus en fonction du nombre de voix récolté par chacun. Ceux du dessus de liste auxquels il en manque ne pourront plus aller se servir dans le pot commun des votes en case de tête pour gagner leur siège.

> **Transports en commun.** Les bus du Tec seront gratuits pour aller voter ce dimanche-là. Les trains de la SNCB aussi, ce qui est notamment important pour les étudiants en kot.

> **Dons d'organes.** Dans chaque bureau de vote, un formulaire permettra de s'inscrire comme donneur d'organes. Une façon de promouvoir ce geste qui peut sauver des vies.

> **Portail.** Un nouveau site internet a été lancé à l'occasion de ces élections. Il est disponible sur www.electionslocales.wallonie.be. Ce jeudi, il connaissait encore quelques ratés qui ne nous ont pas permis de le tester. Son contenu a été revu. Son design aussi. L'ancien était rouge. Celui-ci est bleu. Un hasard, bien entendu. ●

CHRISTIAN CARPENTIER